

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-deux, le 19 mai, à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

13 mai 2022

DATE D’AFFICHAGE : ÉTAIENT PRÉSENTS à l’ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Fatima BENKHEIRA - Serge BERNARD - Yann FLAMANT – Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT - Emilie RATTON – Pascal ROUSSET – Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Ilyes TELALI

13 mai 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : Claude VARENNES - Jérémie VIAL

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 18

PROCURATIONS: 5 Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir Jean-Luc PETIT) – Valérie PELLETIER (pouvoir Béatrice MOULIN-MARTIN) – Jean-Pierre PODKOWA (pouvoir Yannick PAQUE) – Sylvie DESCHAMPS (pouvoir Nathalie LACOSTE) – Jessica ROSINET (pouvoir Hélène TALARCZYK

VOTANTS : 23

POUR : 23

ABSTENTION:

CONTRE : Etaient absents : Maria-Dolorès THUDEROZ – Cyril BRUZZESE – Clémentine FIGUET – Willy GABRIEL –

N° 2022-25

Mme Hélène TALARCZYK a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Subventions exceptionnelles 2022 au club de twirling - Trotte nuage

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de la Ville,

Considérant que le club de Twirling Beaurepairois prévoit de participer aux rencontres nationales organisées au Mans et à la Roche sur Yon (respectivement les 25-26 juin et 2-3 juillet) car ils ont 2 équipes ainsi que 2 individuels qui se sont sélectionnés pour y participer. Le club de twirling sollicite la Commune pour une aide financière exceptionnelle, étant précisé que le budget prévisionnel relatif à ces compétitions atteint 2 235.05€ (repas, carburant, péage, location minibus, hôtel et train). Il propose de verser une aide exceptionnelle au club de twirling de 1 000€.

Considérant que la compagnie Trotte Nuage propose des spectacles vivants alliant plusieurs formes d’expression artistique a repris ses représentations suite à la période d’inactivité imposée par la situation sanitaire. La demande de subvention adressée début d’année, avec prévision d’un spectacle jeune public « Loupiote » à la salle du rocher nécessitait une participation communale à hauteur de 700 € et a été omise lors du vote budgétaire en mars. Il propose de corriger le fait en accordant une subvention exceptionnelle de 700€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité :

Donne son accord au versement d’une subvention exceptionnelle de :

- 1 000€ au club de Twirling
- 700€ - Trotte Nuage

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2022 à l’article 6574

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces subventions.



Maire

Yannick PAQUE

